

Réf : CB/SM

Département Collectivités, Territoires,
Energie et Environnement

Dossier suivi par Claude .bailly@jura.chambagri.fr
Et s.vionnet@cc-aps.fr ou contact@cc-aps.fr

Monsieur le Président
Communauté de Communes Arbois Poligny Salins
9 Rue des Petites Marnes
39800 POLIGNY

Lons le Saunier, le 27 Mars 2020

Siège Social

455 rue du Colonel de Casteljau
B.P. 40417
39016 LONS LE SAUNIER CEDEX
Tél : 03 84 35 14 14
Fax : 03 84 24 82 15
Email : accueil@jura.chambagri.fr

Agence Foucherans

ZAC de Foucherans
16 chemin de Rougemont
39100 FOUCHERANS

Agence Champagnole

3 rue Victor Berard
39300 CHAMPAGNOLE

Objet : Modification de droit commun n°1 du PLU portant sur la zone d'activités

Monsieur le Président,

Comme suite à votre consultation concernant la modification n°1 du PLU d'ARBOIS reçue le 27/02/2020, nous vous transmettons nos observations.

Le projet vise à modifier la règle de construction par rapport aux limites séparatives ainsi que celles relatives aux clôtures. Cette modification porte sur le règlement écrit des zones UE et 3UE.

La distance aux limites séparatives est fixée à 5 m en remplacement de la règle d'une distance égale à la moitié de la différence d'altitude sans pouvoir être inférieure à 5 m.

Le règlement vis-à-vis des clôtures évolue afin qu'elles puissent être autorisées, en tout secteur et conformes, aux exigences des compagnies d'assurance pour les activités présentes.

La Chambre d'agriculture vous fait part de son **AVIS FAVORABLE**.

Vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président,



François LAVRUT